



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

Fermeture du sentier Littoral de la Corniche Basque

— — — — —
Préfecture des Pyrénées-Atlantiques



PARTIE 1

| La route et le sentier du Littoral, un patrimoine partagé

La Corniche Basque (Ciboure, Urrugne et Hendaye) est un **espace naturel caractéristique du littoral des Pyrénées-Atlantiques**, bénéficiant de diverses protections : site classé, espace remarquable au titre de la loi Littoral, action foncière du conservatoire du littoral, etc.

LA ROUTE DITE DE LA CORNICHE

La RD912 (7 km d'itinéraire dont 4 km en crête) longe le littoral sur ce site et supporte un trafic moyen de 9 000 véhicules/j avec des pointes à 16 000 en période estivale. Au-delà de son caractère touristique, elle assure une fonction de desserte locale entre Hendaye nord et le quartier Socoa (Ciboure).

- ▶ Cette voie est menacée d'effondrement, ponctuel à court voire très court terme, et plus global à moyen terme, en raison du recul du trait de côte lié à l'érosion littorale.

Le Conseil départemental en est le propriétaire et le gestionnaire.

LE SENTIER DU LITTORAL

1/ Un sentier réglementé qui court sur l'ensemble du littoral français, avec un cadre juridique spécifique

L'ancêtre du sentier du littoral (qui court sur l'ensemble des côtes de France, mais demeure encore incomplet), le « sentier des douaniers », est né à la fin du XVIII^e siècle afin que les garde-côtes exercent leur mission de surveillance. Cela consistait alors en un passage courant tout au long de la mer, laissé libre de propriété riveraine, mais aussi d'aménagement. Ce cheminement permettait de franchir les obstacles naturels (falaises, escarpements) et d'optimiser la surveillance de l'horizon par l'installation de cabanes en gabions

Au XX^e siècle, l'attractivité du littoral et son utilisation privative grandissante ont eu raison, pour une grande partie, de son libre accès, générant par la suite une multiplication des conflits d'usage.

Le gouvernement a alors décidé :

- ✓ de réglementer le droit de passage sur les propriétés privées riveraines du rivage
- ✓ d'accorder à ces espaces littoraux une légitimité juridique et territoriale en leur octroyant (loi du 31 décembre 1976) le statut de **servitude de passage des piétons sur le littoral** (SPPL), servitude d'utilité publique.

DOSSIER DE PRESSE - FERMETURE DU SENTIER LITTORAL DE LA CORNICHE BASQUE

Par la suite, « Loi Littoral » du 3 janvier 1986 a créé une servitude transversale (perpendiculaire à la mer) pour atteindre le rivage, qui s'applique sur les voies et chemins privés d'usage collectif existants.

Aujourd'hui, le sentier du littoral emprunte autant de voies publiques que de terrains privés et ne constitue pas une entité juridique en soi. La notion de sentier désigne la totalité du tracé ouvert le long du littoral. Il inclut :

- ✓ le **droit de passage**, ouvert aux seuls piétons, sur les propriétés privées grâce à la servitude de passage des piétons le long du littoral
- ✓ le passage sur des domaines publics appartenant à l'État, aux collectivités territoriales ou encore au **Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres**
- ✓ les terrains des Départements et les sentiers inscrits aux plans départementaux des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR)

2/ Le sentier sur la Côte Basque

En Pyrénées Atlantiques, les études relatives à la création du sentier du littoral ont été lancées sous l'égide de l'association des maires du littoral, puis reprises par le Département en 1999. Le sentier du littoral sur la Côte Basque a ainsi été mis en service le 18 juin 2005. Les parcelles privées ont été généralement contournées, et quand cela n'était pas possible, des conventions ont été passées, écartant la nécessité d'instaurer des servitudes SPPL.

Le Conseil Départemental assure la gestion du sentier.

PARTIE 2

Des risques immédiats pour la sécurité des usagers

GENÈSE DE L'INTERVENTION DU CEREMA

Le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ou Cerema est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle conjointe du ministre de la transition écologique et solidaire, et du ministre de la cohésion des territoires. Disposant de nombreuses compétences scientifiques, il appuie techniquement les services de l'Etat et les collectivités locales dans les domaines de l'espace public et son aménagement, la mobilité et les infrastructures de transport, l'environnement, l'efficacité énergétique, la maîtrise des risques et le bien-être environnemental de la population.

DOSSIER DE PRESSE - FERMETURE DU SENTIER LITTORAL DE LA CORNICHE BASQUE

Dans le cadre des réflexions sur le devenir à long terme de la route de la Corniche, menacée de disparition sous les effets de l'avancée de la mer, un Comité de Pilotage (COFIL) a été installé en 2019, coprésidé par le président du Conseil Départemental 64 et le président de la CAPB ; les communes concernées y siègent, ainsi que les services de l'État (DDTM, DREAL), le Conservatoire du Littoral, et divers experts et organismes (BRGM, GIP Littoral).

Lors de la 1ère séance de ce COFIL, le 13/9/19, le Département a présenté les résultats d'une étude géotechnique réalisée pour son compte par la société GEOTEC, mettant en évidence la **présence de secteurs à risque d'effondrement avéré** pour la route et le sentier du littoral (secteurs 5,7 et 9).

3 réunions (5/11/19, 18/11/19 et 27/11/19), présidées par le Sous-préfet de Bayonne ont été organisées pour étudier les risques avérés signalés par le Département, en présence d'élus des communes concernées, de la CAPB, du Conseil départemental, et de la DDTM.

Face à une incertitude sur le caractère imminent du risque d'effondrement dans les secteurs 5, 7 et 9, la DDTM a confié en urgence au CEREMA une contre-expertise du rapport GEOTEC. Les conclusions, remises avant Noël 2019, ont relevé **que l'étude GEOTEC** ne permettait pas de caractériser la notion d'urgence, et ont indiqué la nécessité de **reconsidérer les risques** d'effondrements, notamment en complétant le modèle hydrogéologique et en redéfinissant certaines hypothèses de calculs en s'appuyant sur l'acquisition de données supplémentaires.

La DDTM a alors aussitôt commandé au CEREMA **une seconde phase d'expertise**, plus approfondie, avec investigations de terrain et réalisation de sondages complémentaires.

LES CONCLUSIONS DU CEREMA

Les sondages géotechniques nécessaires ont été réalisés en mars 2021 sous maîtrise d'ouvrage DDTM, et le rapport provisoire du CEREMA a été remis le 10 mai, et présenté au cours du COFIL du 19 mai.

Au terme de plusieurs explorations du site, y compris directement des falaises, au moyen des résultats des sondages réalisés par la DDTM, et en utilisant toutes les données techniques existantes, le CEREMA a identifié les secteurs les plus à risques, en a isolé et caractérisé 10 profils précis, et modélisé l'ensemble des paramètres : tous les calculs ont été exécutés sur ces 10 profils.

Les résultats de ces calculs ont permis de déterminer, sur chacun des 10 profils, les coefficients de sécurité relatifs à la route départementale :

Dans tous les cas, le sentier du littoral, plus proche de la crête de falaise, présente des niveaux de sécurité encore plus faibles que ceux liés à la route.

DOSSIER DE PRESSE - FERMETURE DU SENTIER LITTORAL DE LA CORNICHE BASQUE

Les croquis ci-après identifient les secteurs et les profils de calculs adoptés :

Cartographie des profils du littoral

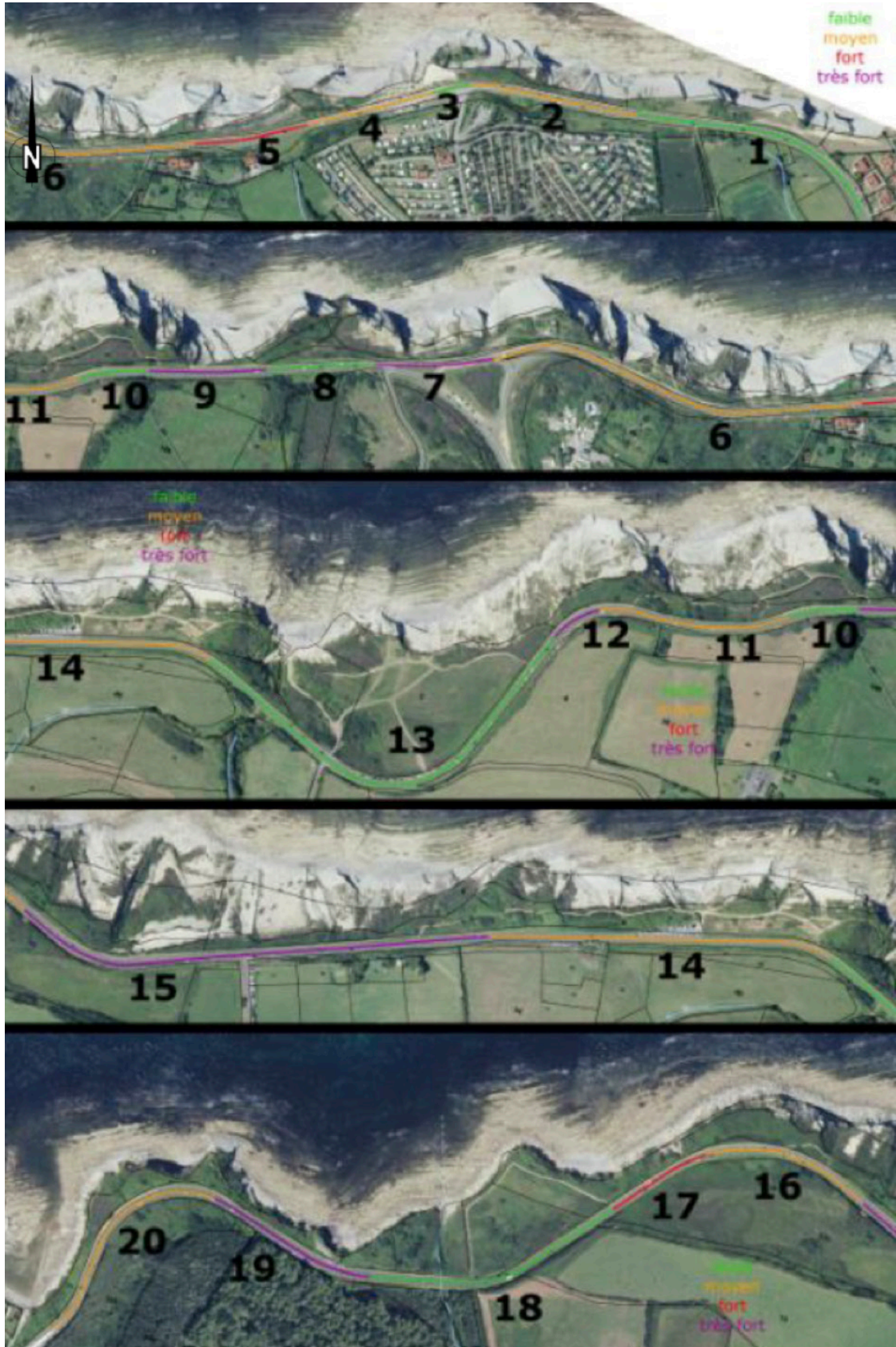
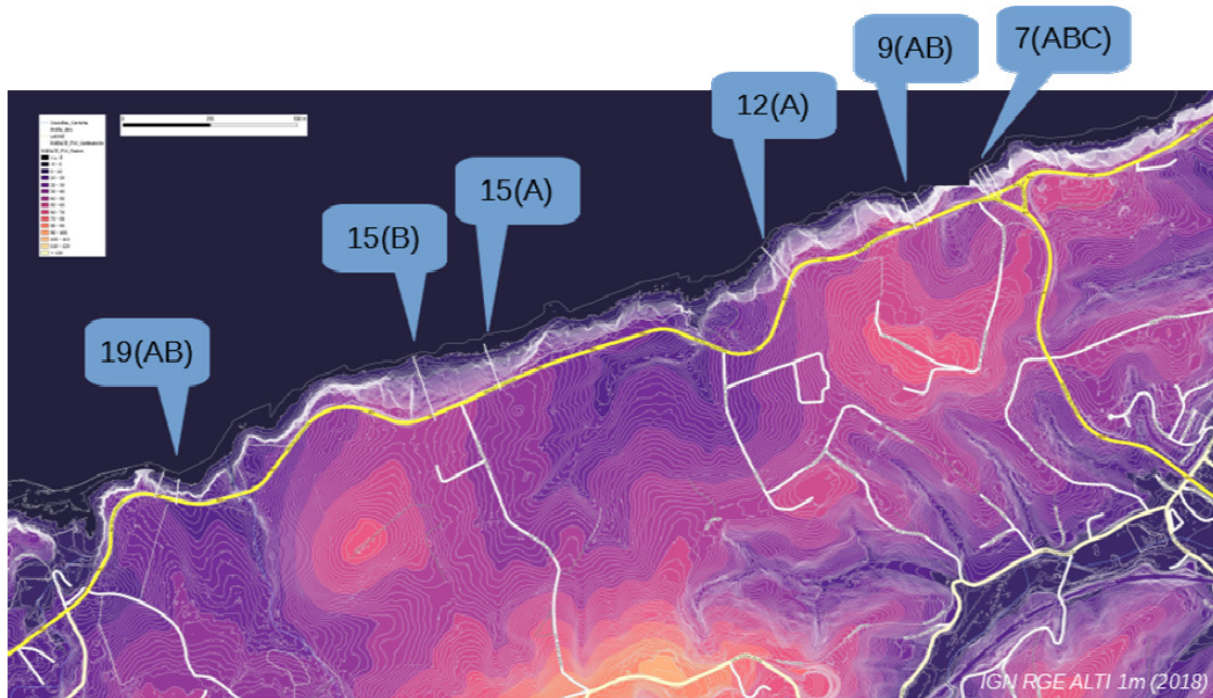


Figure 3: Secteurs d'aléas faible à très fort (source: Egis - sans-échelle)

DOSSIER DE PRESSE - FERMETURE DU SENTIER LITTORAL DE LA CORNICHE BASQUE

Identification et localisation des 10 profils dimensionnant



Le tableau ci-après, extrait de la présentation du 19/05 du CEREMA, récapitule les résultats des calculs :

Évaluation des niveaux de stabilité actuelle... pour la RD912

Tronçon 7	PT 7A (20ml)	Risque faible (F=1.24)
	PT 7B (20ml)	Risque moyen (F=1.15)
	PT 7C (5ml)	Risque fort (F=1)
Tronçon 9	PT 9A (20ml)	Risque moyen (F=1.14)
	PT 9B (5ml)	Risque fort (F=1)
Tronçon 12	PT 12 (20ml)	Risque très faible (F=1.76)
Tronçon 15	PT 15A (20ml)	Risque très faible (F=1.79)
	PT 15B (5ml)	Risque très faible (F=2)
Tronçon 19	PT 19A (20ml)	Risque moyen (F=1.10)
	PT 19B (20ml)	Risque fort (F=1.05)

DOSSIER DE PRESSE - FERMETURE DU SENTIER LITTORAL DE LA CORNICHE BASQUE

S'agissant du sentier du Littoral

- ▶ les niveaux de risques sont supérieurs à ceux manifestés par les valeurs calculées ci-avant
- ▶ des effondrements locaux se sont déjà produits, notamment fin 2020, même assez largement médiatisés
- ▶ l'état du sentier du littoral, très précaire, et sa dangerosité dans le secteur de la Corniche, font désormais consensus

Le CEREMA sur la base de données supplémentaires et d'une modélisation plus complète, confirme qu'il existe aujourd'hui un risque fort d'effondrement de certains des secteurs étudiés de la falaise au droit de la route et a fortiori du sentier. En outre, compte-tenu des mécanismes en jeu, ces effondrements pourraient se déclencher brutalement en l'absence de signe préalable permettant de les anticiper.

PARTIE 3

MESURES DÉCIDÉES POUR LE SENTIER ET LA ROUTE DU LITTORAL

La fermeture du sentier du littoral

Le sentier du littoral est interdit à toute circulation piétonnière sur les communes de Ciboure, Hendaye et Urrugne. Il faut noter qu'une fermeture de tronçons successifs, selon les secteurs les plus critiques, aurait posé de graves problèmes d'exploitation, les piétons se reportant sur la route pour revenir sur le sentier, au péril de la sécurité de l'ensemble des usagers. L'arrêté est pris par le Préfet. Les dispositifs de fermeture seront sous responsabilité des communes et du Département.

Le croquis ci-dessous permet de visualiser la zone de fermeture.

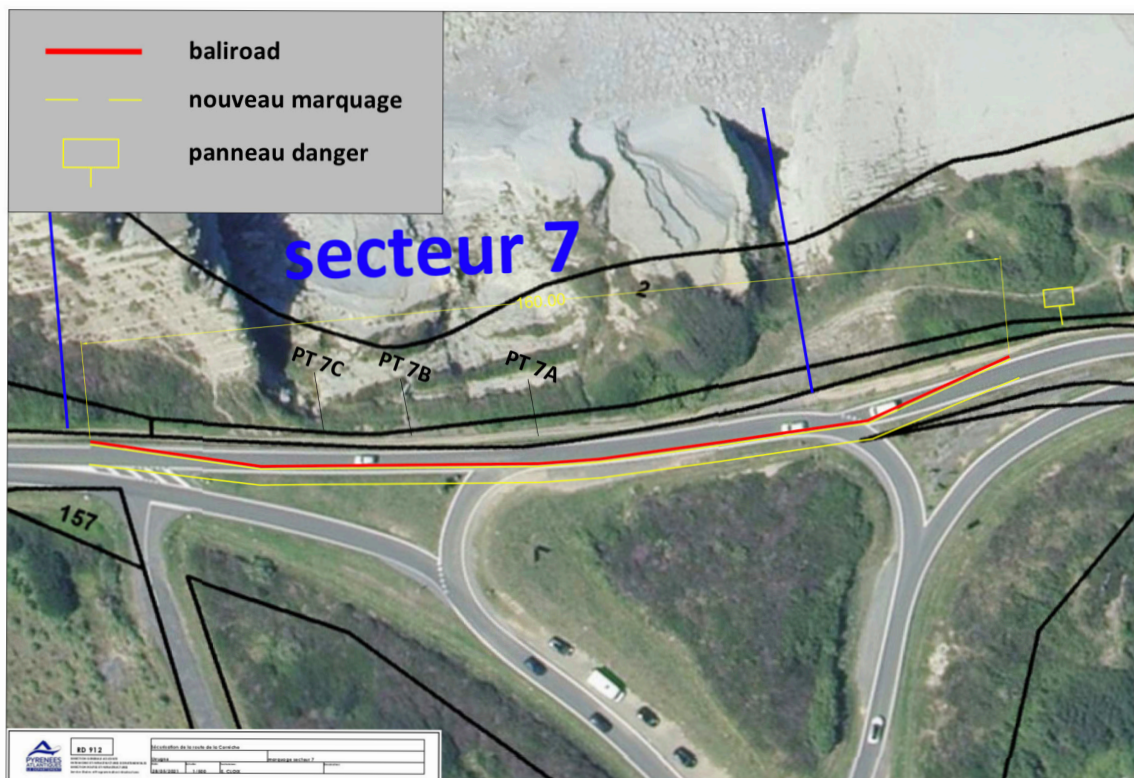
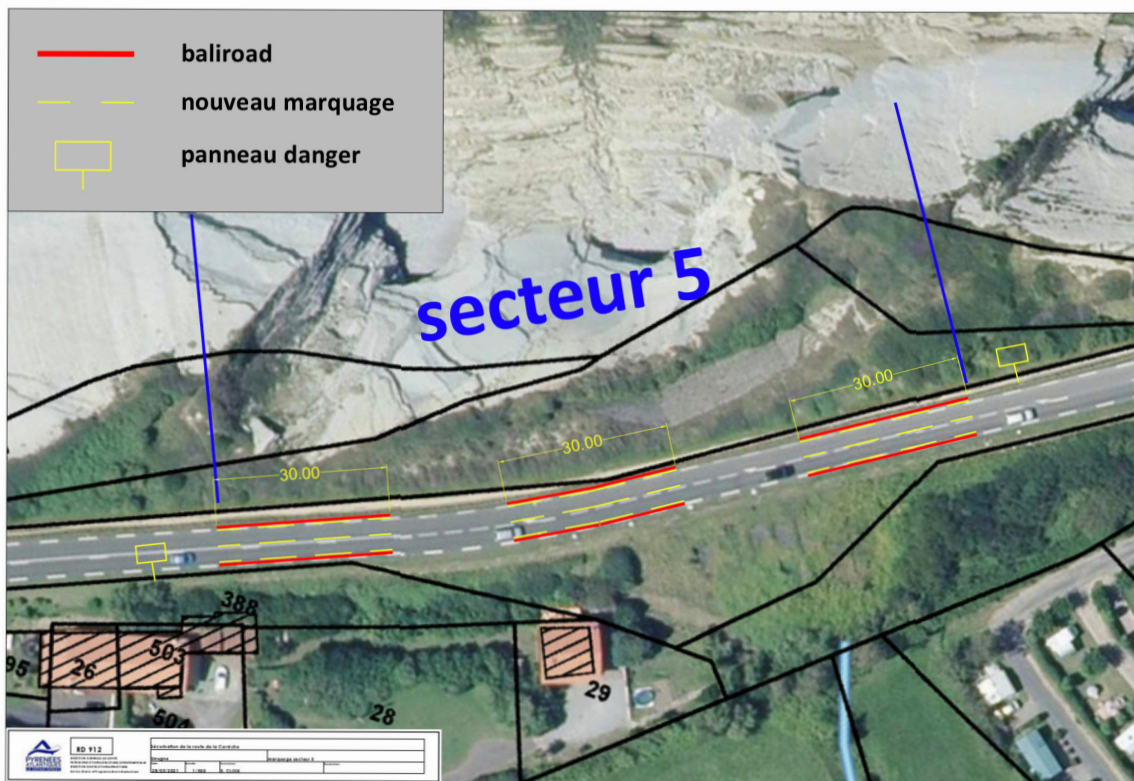


DOSSIER DE PRESSE - FERMETURE DU SENTIER LITTORAL DE LA CORNICHE BASQUE

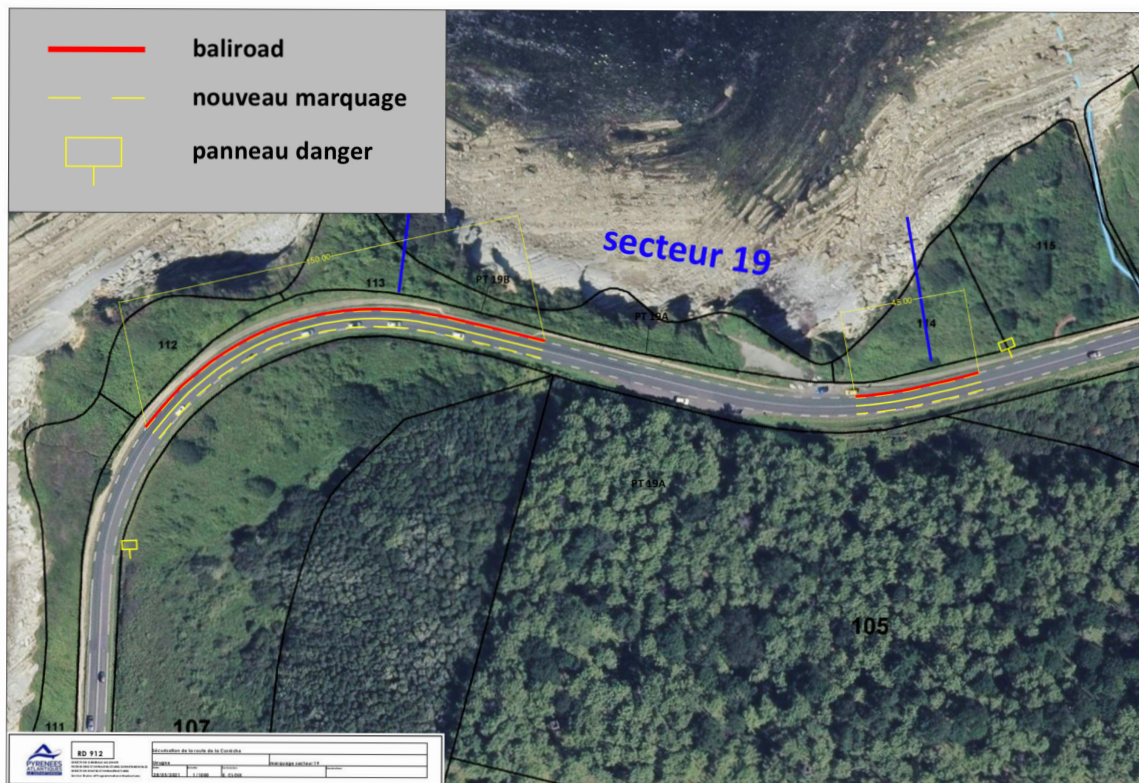
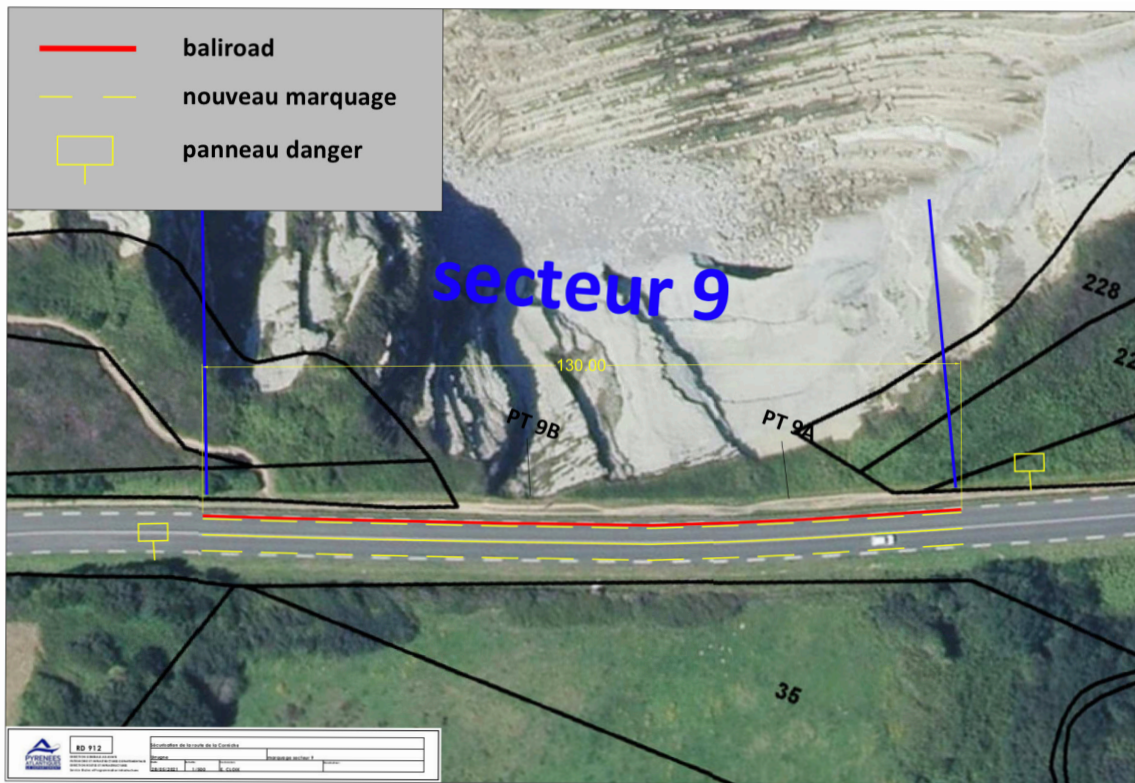
| La route de la Corniche

Au droit des zones les plus dangereuses, le conseil départemental, à la demande l'Etat a décidé de rétrécir la chaussée, voire de déporter l'axe de la chaussée, pour sécuriser la circulation routière.

Les graphiques ci-dessous présentent ces rétrécissements



DOSSIER DE PRESSE - FERMETURE DU SENTIER LITTORAL DE LA CORNICHE BASQUE



PARTIE 4

| La route de la Corniche à long terme

L'avancée de la mer rend inéluctable un abandon de la route sur son tracé actuel (qui se situe d'ores et déjà en avant du trait de côte à 2043, horizon adopté par la Stratégie Locale portée par la CAPB). Un éventuel nouveau tracé devra tenir compte des règles posées par la Loi Littoral, et des règles de gestion des propriétés du Conservatoire Littoral.

Les études générales nécessaires pour déterminer le devenir de la route ont été initiées par la CAPB en 2019. Elles seront réactivées à partir de l'été 2021. En 2019, l'État a pris l'initiative de soutenir financièrement une étude de mobilité à l'échelle de tout le territoire lié au secteur (intégrant l'autoroute), qui permettrait notamment de se prononcer sur la nécessité, ou pas, de conserver à long terme « une » route de la Corniche, en fonction de l'ensemble de ses fonctionnalités.

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

2 rue Maréchal Joffre - 64 024 Pau CEDEX

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

05 59 98 24 24

